

91
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'amélioration de la rivière d'Oise canalisée, entre Janville et Conflans-Sainte-Honorine. (N° 384, session ordinaire 1886.) — Nommée le 19 octobre 1886.

MM.

1^{er} BUREAU : JOURNAULT.

2^e — KRANTZ.

3^e — CASIMIR FOURNIER.

4^e — LALANNE.

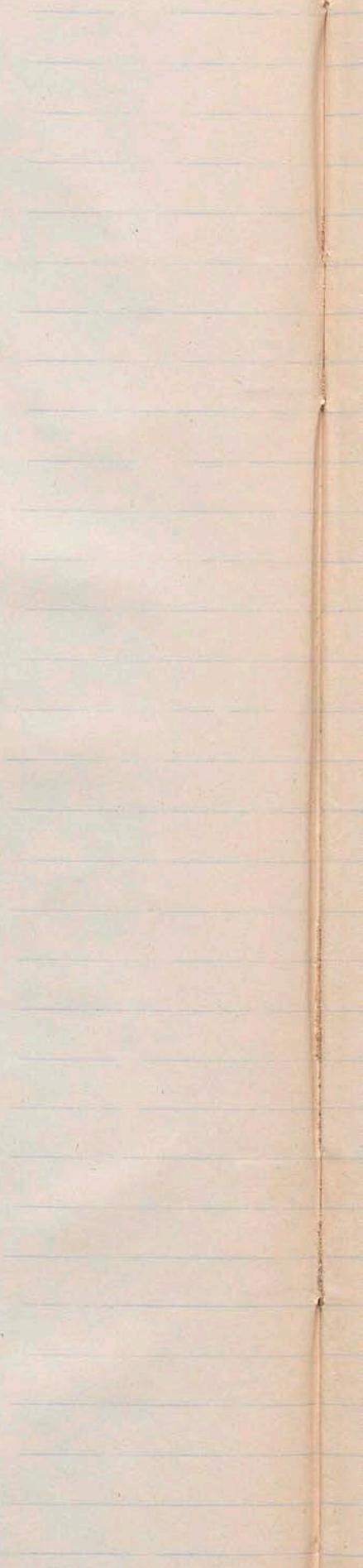
5^e — CUVINOT. *Rapporteur*

6^e — DAUPHIN.

7^e — SÉBLINE. *Secrétaire*

8^e — CÉLESTIN LAGACHE. *Président.*

9^e — CHARLES BRUN.



^

Séance du 19 octobre 1886.

La Commission chargée de l'examen du projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'amélioration de la rivière d'un canalisé entre
Lamoignon et Coiffans - St-Hippolyte, s'est réunie le 19 octobre.

Étaient présents, m. m. Journault, Krantz, Casimir Fournier, Lalanne, Curinot, Dauphin, Sibliné, Célestin Lagache, Charles Brun.

M. Célestin Lagache est appelé à la présidence de la Commission comme le plus âgé et m. Sibliné aux fonctions de Secrétaire comme plus jeune membre.

La Commission à l'unanimité maintient m. m. Lagache et Sibliné dans leurs fonctions.

Le Président appelle ensuite les membres de la Commission à rendre compte de la discussion qui a eu lieu dans chacun des bureaux.

M. Journault déclare qu'il n'y a pas eu de discussion dans le premier bureau. Il représente le département de Seine et Oise intéressé aux travaux compris au projet de loi. C'est à ce titre qu'il a été appelé à faire partie de la Commission. Il adhère entièrement au projet.

M. Krantz a donné son entière approbation au projet, qui comporte une dépense relativement minime et procure une économie considérable à l'industrie et au Commerce. Il a été élu à l'unanimité par le second bureau.

M. Fournier n'était pas au courant des détails du projet, mais il en a aussitôt saisi toute l'importance pour le département du Nord qu'il représente. Ce dernier a demandé à faire partie de la Commission, ce qui lui a été accordé par l'unanimité de ses collègues du 3^{ème} bureau.

2
M. Lalanne a rappelé dans le 4^{me} bureau, qu'un rapport d'ingénieur déjà ancien considérait l'amélioration projetée comme révélant une urgence absolue et comme devant prendre le pas sur le canal du Nord, alors et aujourd'hui mise à l'étude. Personne dans le 4^{me} bureau n'était au courant de la question et, sur cette seule observation, il a été désigné comme commissaire, sans l'avoir demandé.

M. Curion a été seul à parler dans le 5^{me} bureau. Il était au courant de la question, qui intéresse au plus haut point le département de l'Oise qu'il représente. Il l'avait même étudié dans les moindres détails, ayant été appelé à présider, dans le département de l'Oise, la commission d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Il y a urgence à voter le projet qui est soumis au Sénat à un double point de vue. D'abord le travail pressenti sous de premières nécessités. Il y a près de vingt ans que le tonnage de l'Oise constaté reste à peu près stationnaire et cela à cause de l'état défectueux de la rivière. Cet état n'est pas seulement défectueux. Il peut devenir périlleux et, dans une crue de l'Oise, amener une débâcle qui serait un grand désastre.

Le projet emporte la refaçon des barrages et le doublement des écluses. Il assure à la navigation la sécurité qui lui manque et permet son développement, devenu indispensable par suite des aménagements apportés aux canaux qui servent d'affluents à la rivière d'Oise complétée.

De plus il est nécessaire de voter le projet dans le plus bref délai possible, si l'on veut que les travaux qu'il comporte trouvent leur dotation au budget de 1887 et puissent par conséquent être commencés dans la prochaine campagne.

M. Dauphin représente un département intéressé au projet, qui est soumis au Sénat. Le canal lateral a la Drome, qui traverse son département dans toute sa largeur est un affluent important de l'axe canalisée. Le 6^{em} bureau a d'une seule voix désigné M. Dauphin pour le représenter au sein de la Commission.

M. Sibline a développé, dans son bureau, des considérations analogues à celles qui viennent d'être si brillamment exposées par M. Curinot. Il a ajouté que les travaux d'amélioration de la navigation de la Seine devraient être terminés en 1867. La conséquence de ces travaux sera d'abaisser le prix du fret des charbons anglais à destination de notre capitale. Les journaux d'outre-Manche ne dissimulent pas leur espoir de récupérer par là la perte qu'ils viennent de faire sur le marché allemand par suite de l'établissement de tarifs protecteurs, qui leur en ont fermé les ports.

Si l'on devait être ainsi, si les charbons anglais venaient concurrencer, dans une proportion plus grande qu'en ce moment, les produits de nos houillères du Nord et du Pas de Calais, sur le marché de Paris, nous serions exposés à une véritable crise dans tout le bassin houiller. Or l'industrie houillère, par la nature même de son exploitation, l'agglomération de ses ouvriers, est celle dont les crises sont le plus à redouter au point de vue de l'ordre public. Il y a donc un intérêt, non seulement régional et économique mais encore national et politique à maintenir à nos charbonnages l'approvisionnement de Paris. Ce résultat ne peut être obtenu qu'en hâtant de tout notre pouvoir les travaux compris au projet de loi qui nous est soumis.

C'est la suite de ces déclarations et, sans qu'il y ait

4
en discussion m. Sibline a été nommé commissaire par
l'unanimité du 8^{me} bureau.

M. Célestin Lagache s'est borné à signaler au
8^{me} bureau l'importance considérable du projet soumis à
son examen. Il a été nommé à l'unanimité et comme
favorable au projet et comme représentant du département
le plus intéressé à son adoption.

Personne dans le 8^{me} bureau ne représentait la
région intéressée au projet. M. Brun déclare qu'il a été
la nomination à sa qualité d'ingénieur. Comme homme
de l'art, il trouve le projet très bon et y donne son
entière adhésion.

M. le Président demande si la commission
peut passer immédiatement à l'examen du projet
de loi ou si au contraire elle entend remettre à une
autre fois cet examen, afin de permettre à ses membres
de s'entourer de renseignements.

M. Krantz est d'avis d'orthu de suite dans
l'étude de la question, qui est connue de la plupart des
membres de la commission, ainsi que cela résulte des déclarations
que nous venons d'entendre.

Il s'est livré à une étude approfondie du projet,
qui est très bien connu. L'agriculture de la vallée de l'Orne trouve
dans l'abaissement des rives des avantages considérables par la
diminution des inondations. Mais c'est là un bénéfice accessoire
du projet. L'avantage direct et immédiat, est l'économie
qu'il procure à la navigation, sans parler de l'accélération
des transports, qui est elle aussi une économie et de plus
considérable. Et d'après les calculs de m. l'ingénieur en chef
Derome, l'économie proprement dite, en d'autres termes la réduction
des charges que l'exécution de ce projet apporterait à

la navigation, ne sera pas inférieure à 900,000 fr. par an. Or la dépense est évaluée à 8,500,000 fr. On voit qu'elle serait amortie en huit ans par l'économie qu'elle procure. Comment l'hésitation serait-elle possible en présence de tels résultats.

« J'insiste sur cette considération, ajoute M. Krantz, que le projet est réduit à ses moindres proportions et que nonobstant il donne pleine satisfaction à tous les intérêts engagés. Il avait été question d'un projet plus grandiose, qui emportait pour les améliorations à réaliser entre L'Anvers et Paris une dépense de 45,000,000. Le projet original douze années de travaux. Le projet actuel ne emporte qu'une dépense de 5,000,000 fr. il est réalisable en quatre ans. Il concilie donc les intérêts de l'industrie et ceux du budget. C'est à mes yeux l'un des meilleurs et des plus sages qui nous aient été soumis depuis longtemps. »

M. Lalanne a écouté avec attention les développements qui viennent d'être donnés par les deux membres de la commission qui, en leur qualité d'ingénieurs ont une compétence spéciale en cette matière. Il se rallie à leur opinion et, vu l'urgence d'une solution, il est disposé à nommer rapporteur celui des deux membres, qui sera le plus tôt en mesure de déposer son rapport.

M. Krantz propose de charger de ce travail M. Curion, qui représente le département le plus directement intéressé et qui d'ailleurs a fait une étude approfondie de la question.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée.

Le Secrétaire Le Prévost
Leblanc Lalanne

Séance du 26 octobre.

Étaient présents m. m. Leberlin Lagache, Lalanne,
Kramé, Journault, Casimir Fournier, Cuvierot et
Sebbine.

Absents m. m. Dauphin et Charles Baum.

La Commission entend la lecture du rapport,
en adopte les conclusions et en autorise le dépôt.

de Secrétaire

Sebbine

Le Président

Le Lalanne

